

Conseil municipal du lundi 8 novembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SOUVIGNE sur SARTHE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme COSNIER Mélanie, Maire

Présents : Mme COSNIER Mélanie, BEAUPLÉ Adeline, BOURBIER-RIBON Frédérique, CHAUVIN Jérôme, CORVOISIER Pascal, FLANDRIN Alban, GASNIER Christophe, HOMET Thierry, MARTIN Emilie, VAIDIE Sandrine

Absents (e) :

Mme CHAUVIN Stéphanie donne pouvoir à Mme MARTIN Emilie,
Mr LEGUÉ Fabien donne pouvoir à Mr HOMET Thierry
Mme SIMON Michelle
GUERIN Loïc
ROUSSEAU Pascal

Secrétaire de séance : Emilie FIALDINI

Subventions aux associations :

Il est rappelé que les associations doivent fournir un bilan annuel afin d'obtenir le versement d'une subvention.

Après échanges, il est convenu les subventions suivantes :

Association des Parents d'élèves : 500€

Amicale des anciens combattants : 350€

Association du tennis de table : 200€

Association animer Souvigné : 400€

La Sablésienne : 200€

Association Casa Olalarté : 350€

L'association des motards du dimanche, l'association du patrimoine, et l'association de Campagne rétro n'ont pas demandé de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour cette répartition des subventions à l'unanimité.

Demande de remboursement de Mme Beauplé de la somme de 57€33 pour l'achat de produits pour la journée citoyenne du 23 octobre.

Pour : 11

Abstention : 1

Contre 0

Demande de remboursement de MME Morinière de la somme de 68€33 pour l'achat de 4 meubles bas de bibliothèque.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Questions diverses :

- La date du samedi 15 janvier à 11h30 pour les vœux du maire.
- Voirie : des travaux sont à réaliser : route de vareennes et route de la Cannerie, la demande est transmise au service technique de la communauté de communes. La voirie de la rue des chênes sera réalisée début 2022.
- Des plantes ont envahi le bief de Vauvert et bouchent la moitié du cours d'eau juste avant le passage sous le pont. Les travaux devront être réalisés quand l'eau sera assez basse dans le bief.
- Les travaux pour canaliser les eaux de pluie qui passent dans le terrain de Mr Pelloin au 21 route de Saint Brice s'élèvent à 4162€80. Il faudra se renseigner sur le montant des frais de notaire le cas échéant.
- Le plan d'eau : lors du dernier mandat, le conseil avait délibéré favorablement pour nommer le plan d'eau « Eric Cottereau ». Le conseil décide de maintenir ce choix.
La question se pose ensuite de la gestion du plan d'eau maintenant qu'il est fini : des tables et des bancs ont été installés, et des arbres seront plantés en décembre. Mr Homet propose de déléguer la gestion du plan d'eau à La Sablésienne, tout en mettant en place un règlement à rédiger et à soumettre ultérieurement au conseil municipal. La Sablésienne devra s'occuper du plan d'eau et la commune garde la gestion des espaces verts.
Les membres présents conviennent que c'est une bonne solution.
Après échanges, il est convenu d'inaugurer le plan d'eau le 4 juin 2022, soit la veille du vide-greniers, de la bourse aux oiseaux et du lâché de truites.
- Une demande a été faite au service assainissement de la Communauté de Communes du Pays Sabolien pour qu'ils installent un sous compteur sur le compteur EDF de la salle polyvalente car les pompes de relevage de la station d'épuration sont reliées au compteur de la salle, par conséquent, la commune paie l'électricité consommée par les pompes alors que la compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2020. Pour information, les pompes consomment environ 300€ d'électricité par mois.
- Recrutement de l'agent communal :
Nous avons reçu une quinzaine de CV et en avons retenu une demi-douzaine. Des entretiens ont eu lieu. Un candidat qui a le profil recherché est intéressé par le poste. Il est disponible début janvier. Mme le Maire va rédiger une promesse d'embauche pour un contrat de 3 ans à 30h20 min à partir du 3 janvier 20022.

- Journée citoyenne du 23 octobre : une vingtaine de personnes étaient présentes, dont la moitié du conseil municipal, leurs enfants et une habitante de la commune et ses enfants. Nous avons réalisé des plantations, la pose de poubelles, de vitrine d'information, etc. Ce fut une journée très agréable, à renouveler.
- Commission Noël : 3 idées ressortent :
 - o Décorer un arbre sur deux avec des guirlandes lumineuses sur la départementale
 - o Mettre un traineau avec des rennes lumineux près de la machine à pain
 - o Installer un sapin prêt de l'église qui sera décoré avec de grosses boules garnies d'objets blancs et argent par les enfants de la commune.L'installation se fera le 4 décembre au matin. Les familles sont invitées à venir accrocher les boules décorées à partir de 10h30.
- Les enfants de l'école St Martin viendront chanter à l'église le jeudi 17 décembre et une veillée de Noël est organisée dans le cadre du catéchisme et de l'association du patrimoine le jeudi 23 décembre à 18h à l'église.
- L'association du patrimoine a inscrit la commune au circuit des crèches du Haut Anjou : il s'agit d'un circuit qui permettra de découvrir des crèches installées dans les églises de certaines communes du Haut Anjou, du 4 décembre 2021 au 9 janvier 2022, de 10h à 17h. L'association demande s'il est possible que la commune finance l'impression de 2 affiches à poser à l'entrée de la commune de Souvigné. Par équité entre les associations, il est convenu que la commune ne financera pas l'impression de ces affiches.
- La chaudière de la mairie et de l'école est tombée en panne pendant les vacances de la Toussaint. Elle n'était pas réparable et il était impossible d'en obtenir une neuve avant la fin de l'année. Un habitant de la commune a donné une chaudière qui ne lui servait pas et l'entreprise Courbalay a fait le changement de chaudière afin que les enfants puissent reprendre l'école avec du chauffage dans les classes.
- Mme le maire signale qu'il est nécessaire de faire l'achat d'un bac d'équarrissage pour les ragondins car la commune ne peut continuer à demander aux agriculteurs de prêter leur propre bac. Des devis ont été réalisés et le plus intéressant est celui de la société Farago, pour un bac de 440L à 820€50 TTC.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 6 décembre à 20h30.